

Recensement citoyen, JDC et Service national

Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une *attestation des services accomplis* ou, en cas d'exemption, d'un *certificat de position militaire*.

• Recensement citoyen

Cette formalité est **obligatoire pour tous les jeunes gens (garçons et filles) de nationalité française**.

Vous devez vous faire recenser au plus tôt à la date anniversaire de vos **16 ans** (et durant le trimestre suivant).

Démarche :

- **se rendre à la mairie de votre domicile**
- se munir des documents suivants

Il est possible de faire le recensement sur internet

Vous devez utiliser ce service en ligne : [Recensement citoyen](#)

Vous devez avoir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Journée défense et citoyenneté (JDC)

La journée défense et citoyenneté JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Vous recevrez votre convocation environ 1 an après la date de votre recensement

En règle générale, la journée dure 7h30.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aides adaptées.

En fin de journée, un certificat individuel de participation est remis. Il est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis de conduire par exemple).

- **Retrouver toutes les informations nécessaires à votre JDC sur le lien suivant**
: <https://presaje.sga.defense.gouv.fr>

Pourquoi créer mon compte ?

- **M'informer sur la JDC** (Journée Défense et citoyenneté) !
- **Contact**er mon centre de gestion !
- **Gérer** ma JDC !